Version: N°1 (25/03/2022)

PEINTURES RECA

#### **SOLCOAT HYDRO**

Date: 25/03/2022 Page 1/8

Révision: N°2 (25/03/2022)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

# RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SOLCOAT HYDRO

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture pour sol.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: PEINTURES RECA.

Adresse: 94 route de Toulouse.F-31190.AUTERIVE.FRANCE. Téléphone: +33 (0)5 61 50 55 50. Fax: +33 (0)5 61 50 54 81.

contact@reca.tm.fr www.reca.tm.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du C(M)IT/MIT (3:1), MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET

2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas

respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants et des lunettes de protection.

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

## 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Version: N°1 (25/03/2022) PEINTURES RECA

**SOLCOAT HYDRO** 

Date: 25/03/2022 Page 2/8

Révision: N°2 (25/03/2022)

# **RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### 3.2. Mélanges

Composition:

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 022-006-00-2	GHS08 [1]		10 < x % < 25
CAS: 13463-67-7	Wng	[10]	10 1 % 70 1 23
EC: 236-675-5	Carc. 2, H351	[10]	
LC. 250 075 5	Carc. 2, 11331		
DIOXYDE DE TITANE [SOUS LA FORME D'UNE			
POUDRE CONTENANT 1 % OU PLUS DE			
PARTICULES D'UN DIAMETRE <= 10 µM]			
INDEX: 613-088-00-6	GHS05, GHS07, GHS09		0 <= x % < 0.05
CAS: 2634-33-5	Dgr		
EC: 220-120-9	Acute Tox. 4, H302		
REACH: 01-2120761540-60	Skin Irrit. 2, H315		
1.2.16.11 01 11207 010 10 00	Eye Dam. 1, H318		
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	Skin Sens. 1, H317		
1,2 5211213011111202 3(211) 0112	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		
INDEX: 613-326-00-9	GHS06, GHS05, GHS09		0 <= x % <
CAS: 2682-20-4	Dgr		0.0015
EC: 220-239-6	Acute Tox. 3, H301		0.0013
LC. 220-239-0			
2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE	Acute Tox. 3, H311		
2-METHTL-2H-15OTHIAZOL-3-ONE	Skin Corr. 1B, H314		
	Skin Sens. 1A, H317		
	Eye Dam. 1, H318		
	Acute Tox. 2, H330		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 10		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 1		
	EUH:071		
INDEX: 613-167-00-5	GHS06, GHS05, GHS09	В	0 <= x % <
CAS: 55965-84-9	Dgr		0.0015
,	Acute Tox. 3, H301		
C(M)IT/MIT (3:1), MÉLANGE DE	Acute Tox. 2, H310		
5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET	Skin Corr. 1C, H314		
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE	Skin Sens. 1A, H317		
	Eye Dam. 1, H318		
	Acute Tox. 2, H330		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 100		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 100		
	EUH:071		

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Limites de concentration specifiques et estimation de la toxicite algue				
Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA		
INDEX: 613-088-00-6	Skin Sens. 1: H317 C>= 0.05%			
CAS: 2634-33-5				
EC: 220-120-9				
REACH: 01-2120761540-60				
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE				
INDEX: 613-326-00-9	Skin Sens. 1A: H317 C>= 0.0015%			
CAS: 2682-20-4				
EC: 220-239-6				
2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE				
INDEX: 613-167-00-5	Skin Corr. 1C: H314 C>= 0.6%			
CAS: 55965-84-9	Skin Irrit. 2: H315 0.06% <= C < 0.6%			
,	Eye Dam. 1: H318 C>= 0.6%			
C(M)IT/MIT (3:1), MÉLANGE DE	Eye Irrit. 2: H319 0.06% <= C < 0.6%			
5-CHLORO-2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET	Skin Sens. 1A: H317 C>= 0.0015%			
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE				

# Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

Version: N°1 (25/03/2022) PEINTURES RECA

#### **SOLCOAT HYDRO**

Date: 25/03/2022 Page 3/8

Révision: N°2 (25/03/2022)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

Note 10: La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1% ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique  $=10\ \mu m$ .

# **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### En cas d'inhalation:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau :

Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche à l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

# **RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

#### 5.1. Moyens d'extinction

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

# 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Eliminer les déchets conformément aux dispositions de la rubrique 13.

Version: N°1 (25/03/2022) PEINTURES RECA

#### **SOLCOAT HYDRO**

Date: 25/03/2022 Page 4/8 Révision: N°2 (25/03/2022)

# **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

#### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Stocker à l'abri du gel.

Conserver le récipient bien fermé.

#### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

# **RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France (INRS - ED984 / 2020-1546) :

CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
13463-67-7	-	10	=	-	-	-

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

# - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)

Version: N°1 (25/03/2022) PEINTURES RECA

#### **SOLCOAT HYDRO**

Date: 25/03/2022 Page 5/8

Révision: N°2 (25/03/2022)

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

## - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

# RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat physique** 

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Couleur

Non précisé

Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point d'ébullition : 100 °C.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion,limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion,limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

рΗ

pH: 9.00 .

Base faible.

Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité : Diluable. Liposolubilité : Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Densité: 1,27 +/- 0,05

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

# 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (25/03/2022) PEINTURES RECA

#### **SOLCOAT HYDRO**

Date: 25/03/2022 Page 6/8 Révision: N°2 (25/03/2022)

# **RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.4 Conditions à éviter

Eviter:

- le gel

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune donnée n'est disponible.

### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

#### 11.1.2. Mélange

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

## Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): Voir la fiche toxicologique n° 243.
- 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one (CAS 2682-20-4): Voir la fiche toxicologique nº 290.
- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9): Voir la fiche toxicologique n° 290.
- Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7): Voir la fiche toxicologique nº 291.

# **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

## 12.1. Toxicité

# 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (25/03/2022)

PEINTURES RECA

#### **SOLCOAT HYDRO**

Date: 25/03/2022 Page 7/8 Révision: N°2 (25/03/2022)

# **RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux):

08 01 11 \* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)
- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

# - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (25/03/2022)

PEINTURES RÈCA

#### **SOLCOAT HYDRO**

Date: 25/03/2022 Page 8/8

Révision: N°2 (25/03/2022)

# **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

## Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer .

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

### Abréviations:

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

STEL : Short-term exposure limit TWA : Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition. VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.